

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

s/c de Mme.M (nom du chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé les : **Judi 09 et Vendredi 10 avril 2020** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **14 rue Papu à Rennes, de 09h00 à 17h00**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

Demande à envoyer à la rectrice/Recteur PAR VOIE HIERARCHIQUE

DATE LIMITE POUR CE STAGE : un mois avant le stage, soit ici jusqu'au **Lundi 09 mars**. "**A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé**" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

♦ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.